

Déclaration Liminaire

CAPL du 26 Juin 2018

Monsieur le Président,

Les agents et les cadres de la DGFIP se sont massivement mobilisés le 22 mars et le 22 mai 2018. Ils attendent à présent de connaître le cadre des annonces de CAP 2022 les concernant et veulent de la visibilité sur leur avenir personnel et celui de leurs missions.

Ils ne sont pas dupes, le programme Action Publique 2022 et son avatar, la refondation du contrat social avec les agents publics, préparent des abandons massifs de missions et la disparition, à terme, du statut général et des statuts particuliers au profit d'une Fonction Publique sous contrat.

Le statut général garant à la fois de la protection des fonctionnaires et de la neutralité de la Fonction Publique laïque et républicaine serait devenu un frein à l'émergence d'un État plate-forme au service des seuls « premiers de cordée».

La publication du rapport du Comité Action Publique 2022 n'en finit plus d'être repoussée et les récentes mobilisations dans la Fonction Publique en général et à la DGFiP en particulier ne sont sans doute pas étrangères à ces atermoiements.

Le gouvernement pense, sans doute, ainsi éviter de nouvelles mobilisations en reculant jusqu'à une date la plus proche possible de la période de vacances, les annonces susceptibles d'être fortement contestées.

Ce retard permet en outre d'organiser des fuites stratégiques, tel le rapport de la cour des comptes, pour persuader l'opinion publique de la nécessité d'une Fonction Publique allégée, d'une réglementation simplifiée et du fait que des missions aujourd'hui exercées par des fonctionnaires pourraient sans problème être confiées au secteur privé.

Il s'agit avant tout d'ouvrir au marché des pans entiers de service public au

mépris de l'intérêt général et dans le seul but de continuer à supprimer des emplois statutaires.

Par ailleurs et afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, les fonctionnaires pourraient se trouver demain privés des moyens de faire valoir leurs droits et d'être défendus. Ainsi les commissions administratives paritaires seraient transformées en simples instances de recours, l'administration procédant seule et sans contrôle aux actes de gestion concernant la carrière et la mobilité des agents.

Pour revenir sur le mouvement général des cadres B au premier septembre 2018, nous n'avons eu aucune surprise. Ou plutôt si, plein de mauvaises :

- Un taux de vacances à l'issue du mouvement en forte hausse ;
- des départs en retraite non anticipés ;
- deux fois plus d'affectations d'office que l'année précédente ;
- un nombre de rapprochement en attente pratiquement multiplié par trois par rapport à 2017 ;
 - des suites sans apport complémentaire et sans cascade!

Notre département accusera un déficit de 7,6 agents au premier septembre 2018, de quoi amplifier considérablement le mal être des agents. Certains services en sous effectif permanent souffrent. Le manque de personnel est la cause de tensions quasi quotidiennes. Les arrêts maladie et les demandes de mutations se multiplient et le médecin de prévention ne cesse d'être sollicité. Tout cela ne fait qu'accroître le malaise.

Le tableau de veille sociale qui sera examiné au prochain CTL en est le reflet.

Pour **F.O.-DGFiP**, le recrutement à hauteur des besoins demeure une nécessité.

F.O.-DGFiP réitère ses revendications en matière de mutations :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an,
- un classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité,
- l'absence de mobilité forcée pour les promus de C en B,
- la suppression des affectations ALD,
- une affectation la plus fine possible : département, commune, service, sur un poste fixe à l'issue du processus dans les CAP compétentes
- la commission administrative paritaire nationale doit jouer pleinement son rôle et améliorer encore le nombre de mutations prononcées en prenant en compte tous les rapprochements et situations particulières.

Les élus :

Sophie Auteroche, Michelle Bouvier

Expert: Christophe Randoing